

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
<b>AUTORISATION PERMANENTE 2024</b> <b>D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN</b> <b>EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES</b> <b>AFFECTÉS AU TRANSPORT DE FONDS</b> <b>Arrêté n°2024/283</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU la délibération n° 2023/103 du conseil municipal en date du 13 novembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 et notamment les tarifs ;

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des dépôts et des collectes de fonds, ainsi que celle des personnels exerçant l'activité de transport de fonds, de bijoux ou de métaux précieux, il y a lieu de réserver en permanence un emplacement permettant l'accès des véhicules concernés devant le Crédit Mutuel, sise 47 avenue Jean Vilar ;

**ARRETE**

- Article 1** Le Crédit Mutuel situé 47 avenue Jean Vilar à IFS bénéficie d'une autorisation permanente pour l'année 2024 d'occupation du domaine public pour les véhicules affectés au transport de fonds.
- Article 2** Le Crédit Mutuel (n° SIRET : 45020323700018) sera tenue de régler une redevance d'occupation du domaine public communal selon la délibération en vigueur du Conseil Municipal soit 527.00 euros pour l'année 2024.
- Article 3** Un titre de recette sera émis au Crédit Mutuel par la Trésorerie Municipale de Caen pour le paiement de cette redevance.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
  - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
  - Monsieur le Directeur du Pôle Développement Local ;
  - Le Pôle Stratégie Ressources Département Financier de la ville d'IFS ;
  - Le Crédit Mutuel.

Fait à IFS, le 13 novembre 2024

Le Maire,

Notifié le :  
Signature :



  
Michel PATARD-LEGENDRE